

Formules Frais vétérinaires		BASE	SERENITE	POULINIÈRE ETALON
ACCIDENTS	Accident de transport	-	70%	100%
	Blessure de clôture	-	70%	100%
	Cheval tapé par autre	-	70%	100%
	Choc avec un véhicule	-	70%	100%
	Morsure de chien	-	70%	100%
	Abcès, clou de rue, œdème	-	70%	100%
	Accident de paddock et box	-	70%	100%
	Cheval qui se blesse au box	-	70%	100%
	Cheval qui chute	-	70%	100%
	Hématome, bleime	-	70%	100%
	Plaie ouverte	-	70%	100%
	Tendinite, claquage, entorse, problème ligamentaire	-	50%	50%
CHIRURGIES	Coliques opérées	100%	90%	100%
	Fracture osseuse, articulaire	70%	70%	100%
	OCD	-	70%	100%
	Cornage	-	70%	100%
	Césarienne	-	70%	100%
	Opération de sarcoïdes	-	70%	100%
MALADIES	Coliques sans opération	70%	70%	-
	Fourbure	-	70%	-
	Dorsalgie	-	70%	-
	Arthrose	-	70%	-
	Piropilose, leptospirose	-	70%	-
	Maladie naviculaire	-	70%	-
	Myosite	-	70%	-
	Ulcère gastrique	-	70%	-
	Uvéite, maladie des yeux	-	70%	-
	Autres maladies	-	70%	-
Bronchite, gourme, pneumonie, sinusite	-	70%	-	
Plafond annuel de garantie	3.000 €	3.000 €	3.000 €	
• Accidents et Chirurgies suite à un accident	-	✓	✓	
• Chirurgies suite à maladies	-	✓	✓	
• Coliques non opérées	ramené à 2.000 €	ramené à 2.000 €	-	
• Maladies non opérées	-	✓	-	
• Chirurgie de coliques	porté à 6.000 €	porté à 6.000 €	porté à 5.000 €	
• Tendinites et assimilés	-	ramené à 1.500 €	ramené à 1.500 €	
• Infiltrations	-	ramené à 300 €	-	
Franchise par sinistre	150 €	100 €	150 €	
Pack Mortalité obligatoire⁽¹⁾	OUI	OUI	OUI	

NB : le plafond annuel de remboursement ne dépassera jamais la valeur du cheval assuré en mortalité

100% 90% 70% 50% = pourcentage de prise en charge - = non pris en charge ✓ = inclus dans le plafond annuel applicable

⁽¹⁾ PACK-MORTALITE POUR LES CHEVAUX DE COURSE

- > Versement d'un capital de 100 % en cas de vol et de 100 % en cas de décès de votre cheval suite à une maladie ou à un accident y compris durant un transport ou durant une chirurgie.
- > Remboursement des frais de rapatriement
- > Remboursement des frais d'équarissage ou d'incinération

NOS +

- Indemnisation en valeur agréée (jusqu'à 50 000€) sans franchise et sans dépréciation avec l'âge
- Seulement 4 exclusions : castration, abattage administratif, dopage, manque de soins.